



Commission de l'OMT pour l'Afrique

Cinquante-huitième réunion

Abidjan (Côte d'Ivoire), 19 avril 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

CAF/58/3

Madrid, février 2016

Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Note du Secrétaire général

Dans le présent document, le Secrétaire général expose aux membres de la Commission de l'OMT pour l'Afrique son analyse des grandes tendances du tourisme, la vision et les priorités de gestion pour l'OMT ainsi qu'un point de la situation et des progrès réalisés concernant les questions administratives et financières intéressant l'Organisation.

Merci de recycler

Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) – Institution spécialisée des Nations Unies

Capitán Haya 42, 28020 Madrid (Espagne) Tél. : (34) 91 567 81 00 Télécopie : (34) 91 571 37 33 – omt@unwto.org / unwto.org

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Le présent rapport soumis à la Commission de l'OMT pour l'Afrique à sa cinquante-huitième réunion aborde les sujets suivants :
 - A. Le tourisme international en 2015 et 2016 ;
 - B. L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales ;
 - C. Les principales activités de l'OMT en Afrique ;
 - D. Questions administratives et financières.

A. Le tourisme international en 2015 et 2016

1. **Le tourisme international en 2015.** La demande de tourisme international est restée forte en 2015 d'après le numéro de janvier 2016 du *Baromètre OMT du tourisme mondial*. Le nombre de touristes internationaux (visiteurs qui passent la nuit) a atteint 1 milliard 184 millions d'arrivées, soit 50 millions de plus qu'en 2014. Avec une croissance de 4,4 %, l'année 2015 a été la sixième année consécutive de croissance supérieure à la moyenne depuis la crise économique mondiale de 2009.

2. À l'image de ces dernières années, la croissance des **recettes du tourisme international** en 2015 a vraisemblablement suivi d'assez près celle des arrivées (les résultats de 2015 en ce qui concerne les recettes du tourisme international seront publiés fin avril 2016).

3. L'**Europe** (+5 %) a pris la tête de la croissance en chiffres absolus et relatifs, profitant d'un euro plus faible par rapport au dollar des États-Unis et aux autres principales devises. Les arrivées se sont élevées à 609 millions, soit 29 millions de plus qu'en 2014. L'Europe centrale et orientale (+6 %) a rebondi après la baisse des arrivées enregistrée l'année précédente. L'Europe du Nord (+6 %), l'Europe méditerranéenne et méridionale (+5 %) et l'Europe de l'Ouest (+4 %) ont également affiché une bonne performance, d'autant qu'elles comptent de nombreuses destinations arrivées à maturité.

4. L'**Asie-Pacifique** (+5 %) a enregistré 13 millions d'arrivées de touristes internationaux supplémentaires l'an dernier, atteignant les 277 millions, avec des résultats inégaux dans les destinations. L'Océanie (+7 %) et l'Asie du Sud-Est (+5 %) ont obtenu les meilleurs scores, l'Asie du Sud et l'Asie du Nord-Est enregistrant pour leur part une croissance de 4 %.

5. Les arrivées de touristes internationaux dans les **Amériques** (+5 %) ont augmenté de 9 millions, passant à 191 millions et venant consolider la performance robuste de 2014. L'appréciation du dollar des États-Unis a favorisé les voyages à l'étranger depuis les États-Unis d'Amérique, ce qui a profité aux Caraïbes et à l'Amérique centrale qui ont affiché toutes deux 7 % de croissance. Les résultats en Amérique du Sud et en Amérique du Nord (+4 % dans les deux cas) ont été proches de la moyenne.

6. Les arrivées de touristes internationaux au **Moyen-Orient** ont augmenté dans des proportions estimées à 3 %, pour atteindre un total de 54 millions, consolidant la reprise amorcée en 2014.

7. Les données limitées dont on dispose pour l'**Afrique** font apparaître une baisse de 3 % des arrivées internationales, à 53 millions d'arrivées.

8. Les arrivées ont été en repli de 8 % en Afrique du Nord et de 1 % en Afrique subsaharienne, même si, dans le cas de cette dernière, la croissance est redevenue positive au deuxième semestre.

(Les résultats pour l'Afrique comme pour le Moyen-Orient sont sujets à caution, compte tenu du peu de données disponibles.)

9. S'agissant du **tourisme émetteur tel que mesuré par les dépenses du tourisme international**, les données disponibles pour 2015 indiquent qu'un petit nombre de marchés émetteurs de premier plan, à savoir la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, ont tiré les dépenses touristiques en 2015 grâce à la force de leur monnaie et de leur économie.

10. Parmi les principaux marchés émetteurs au monde se trouve la Chine, laquelle affiche tous les ans, depuis 2004, une croissance à deux chiffres des dépenses et reste en tête du classement mondial en ce qui concerne les voyages à l'étranger, au profit de destinations asiatiques comme le Japon et la Thaïlande, mais aussi des États-Unis d'Amérique et de diverses destinations européennes.

11. À l'inverse, on a assisté à une baisse considérable des dépenses de la Fédération de Russie et du Brésil, marchés émetteurs auparavant très dynamiques, par suite des difficultés économiques que rencontrent ces deux pays et de la dépréciation du rouble et du real par rapport à la quasi-totalité des autres devises.

12. Du côté des marchés émetteurs traditionnels d'économies avancées, les dépenses des États-Unis d'Amérique (+9 %), deuxième plus gros marché émetteur au monde, et du Royaume-Uni (+6 %) ont été stimulées par une devise forte et un rebond de l'économie. Les dépenses de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Australie ont augmenté dans des proportions moins importantes (toutes affichant +2 % de croissance) tandis que l'on observait une demande relativement faible du Canada et de la France.

13. Du côté des marchés émetteurs traditionnels d'économies avancées, les dépenses des États-Unis d'Amérique (+9 %), deuxième plus gros marché émetteur au monde, et du Royaume-Uni (+6 %) ont été stimulées par une devise forte et un rebond de l'économie. Les dépenses de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Australie ont augmenté dans des proportions moins importantes (toutes affichant +2 % de croissance) tandis que l'on observait une demande relativement faible du Canada et de la France.

14. Pour 2016, l'OMT prévoit une croissance des arrivées de touristes internationaux comprise entre 3,5 % et 4,5 % compte tenu des tendances actuelles et des résultats de l'indice de confiance de l'OMT, qui restent largement favorables pour 2016 bien qu'à des niveaux légèrement plus bas par rapport aux deux années précédentes.

15. Les régions où l'on attend la croissance la plus forte sont l'Asie-Pacifique (+4 % à +5 %) et les Amériques (+4 % à +5 %), suivies de l'Europe (+3,5 % à +4,5 %). Les projections pour l'Afrique (+2 % à 5 %) et le Moyen-Orient (+2 % à +5 %) sont positives, mais soumises à un plus fort degré d'incertitude et d'instabilité.

16. Plusieurs facteurs viennent ajouter de l'imprévisibilité aux perspectives actuelles, tels que les tensions géopolitiques observables en ce moment, les questions de sécurité, les fluctuations importantes des cours des devises, les surprises que peuvent réserver les mouvements de la bourse et des flux financiers, la forte chute des prix des produits de base, dont le pétrole, et une croissance plus poussive que prévu dans les économies émergentes.

17. Étant donné que le présent document a été préparé en mars 2016, des informations à jour sur les résultats du tourisme international en 2016, en particulier sur les résultats de l'Afrique, seront fournies oralement à la Commission pour l'Afrique à sa cinquante-huitième réunion.

B. L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

2. La campagne de remise de la **Lettre ouverte de l'OMT et du WTTC sur les voyages et le tourisme** se poursuit. Depuis son lancement en 2011, un total de 82 chefs d'État et de gouvernement ont reçu la Lettre ouverte. Cette initiative vise à promouvoir le rôle du secteur au plus haut niveau, à favoriser la coordination transversale des politiques pour ce qui a trait au tourisme et à sensibiliser les décideurs aux défis pressants auxquels le secteur se trouve confronté. En Afrique, à ce jour, 17 pays en tout se sont ralliés à cette initiative (par ordre d'acceptation de la Lettre : Afrique du Sud, Burkina Faso, Kenya, Mozambique, République Islamique de la Gambie, Seychelles, Tunisie, Zimbabwe, Zambie, Tanzanie, Algérie, Rwanda, Ouganda, Angola, Éthiopie, Maroc et Ghana).
3. La **sixième réunion des ministres du T.20** s'est tenue en République turque les 29 et 30 septembre 2015. Conformément aux priorités de la présidence turque du G20, elle a examiné comment le tourisme peut relever le défi d'une reprise non créatrice d'emplois, en mettant particulièrement l'accent sur les politiques en faveur de l'égalité des sexes et celles traitant du chômage des jeunes, de l'adéquation des compétences, de l'entrepreneuriat et de l'investissement. Dans ce but, l'OMT et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont préparé un document de travail et un communiqué, inclus en annexe à la Déclaration des dirigeants du G20 (voir <http://g20.org.tr/g20-ministers-of-tourism-discuss-how-tourism-can-create-more-and-better-jobs/>)

L'Afrique était représentée à la réunion par l'Afrique du Sud, laquelle est membre du G20, et par le Zimbabwe, qui préside l'Union africaine.

18. La **septième réunion des ministres du tourisme du G20** aura lieu à Beijing (Chine), le 20 mai 2016, dans le cadre de la présidence chinoise du G20. Elle coïncidera avec la première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement organisée par l'OMT et par le Gouvernement de la République populaire de Chine. La réunion aura pour thème « Le tourisme durable, instrument efficace de développement sans exclusion ».

4. Le secrétariat poursuit ses interventions en vue d'obtenir, pour le tourisme, un rang de priorité plus élevé dans les programmes d'action du système des Nations Unies et dans ceux d'autres organisations internationales et régionales pertinentes. Dans ce contexte, il convient de souligner ce qui suit :
 - a) L'inclusion du tourisme dans les **objectifs de développement durable**. Par suite des efforts concertés du secrétariat et des États membres de l'OMT, le tourisme figure en tant que cible dans trois des objectifs de développement durable (objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; et objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). Les cibles relatives au tourisme sont précisément :
 - Cible 8.9 : « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux » ;
 - Cible 12.b : « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux » ;
 et

- Cible 14.7 : « D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme ».

b) Toutefois, il est important de souligner que, de par son caractère transversal, le tourisme est à même de contribuer à chacun des 17 objectifs de développement durable (pour de plus amples informations sur le tourisme et les objectifs de développement durable, voir <http://icr.unwto.org/content/tourism-and-sdgs>).

c) L'OMT est également représentée en qualité d'observateur dans le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui a proposé des indicateurs pour mesurer les cibles des objectifs de développement durable (voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-SDGs-Rev1-E.pdf>).

d) Préparatifs des célébrations de l'**Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017)**. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la proclamation de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017). Dans la résolution qu'elle a adoptée le 4 décembre 2015, elle constate « l'importance attachée au tourisme international, en particulier à la proclamation d'une année internationale du tourisme durable pour le développement, pour ce qui est de favoriser la compréhension entre tous les peuples, de faire mieux connaître le riche héritage des différentes civilisations et de faire davantage apprécier les valeurs inhérentes aux différentes cultures, contribuant ainsi à renforcer la paix dans le monde ».

e) La proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) est une occasion exceptionnelle à saisir de promouvoir la contribution du secteur du tourisme aux trois piliers de la durabilité (économique, social et environnemental) tout en faisant prendre la mesure des véritables dimensions de ce secteur souvent sous-estimé. Étant l'institution des Nations Unies chef de file pour cette initiative, l'OMT s'occupera de l'organisation et de la célébration de l'Année internationale, en collaboration avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales ainsi que toutes les autres parties intéressées.

f) La **première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement** qui sera organisée par l'OMT et par la République populaire de Chine sur le thème « Le tourisme au service de la paix et du développement » sera l'occasion de faire avancer le débat au plus haut niveau sur la façon dont le tourisme peut contribuer aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de donner le coup d'envoi des préparatifs des célébrations de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017), lesquelles seront présentées officiellement en cette occasion.

g) L'OMT continue d'aller de l'avant dans ses travaux relatifs au **Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**. Le programme sur le tourisme durable est l'un des cinq programmes initiaux du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, avec les programmes Information des consommateurs, Modes de vie durables et éducation, Pratiques durables de passation des marchés publics et Aménagement et construction durables. Le programme sur le tourisme durable est dirigé par l'OMT, avec comme co-chefs de file les Gouvernements de la République française (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer), de la République de Corée (Ministère de la culture, du tourisme et des sports) et du Royaume du Maroc (Ministère du tourisme).

h) **Promouvoir la sûreté et la fluidité des voyages.** L'OMT continue de travailler avec les organismes des Nations Unies, et plus précisément avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour assurer une plus grande convergence des priorités d'action en matière de tourisme et de sécurité et la pleine intégration du tourisme dans les mécanismes d'urgence et de sécurité, en vue d'avoir un cadre permettant des voyages plus sûrs tout en progressant dans le domaine de la facilitation des voyages. Dans ce contexte, une réunion de haut niveau sur le tourisme et la sécurité s'est tenue à Madrid en janvier 2016. Les conclusions de la réunion sont les suivantes :

- La situation actuelle en matière de sûreté et de sécurité est un problème mondial exigeant une riposte mondiale ;
- Les pays visés ont besoin de soutien collectif pour traverser cette épreuve et permettre le redressement ;
- Il est crucial de faire passer des messages clairs, y compris par une gestion adéquate des médias ;
- Le secteur public et le secteur privé doivent planifier, travailler, communiquer et intervenir ensemble ;
- L'exactitude et la mise à jour constante des conseils aux voyageurs sont d'une importance critique ;
- Il est indispensable de mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques pour que les pays puissent apprendre les uns des autres ;
- L'OMT est invitée à créer un groupe de travail pour faire avancer ces discussions à l'échelle mondiale, dans la perspective possible de l'établissement, à terme, d'une charte sur la sûreté et la sécurité pour le secteur du tourisme.

i) Afin de rapprocher les **priorités du tourisme et de l'aviation**, l'OMT et l'OACI ont organisé, en marge de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, un Forum de haut niveau sur le tourisme et le transport aérien pour le développement (pour de plus amples informations, voir http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/unwto_icao_m_statement_en.pdf).

j) La quatrième Conférence internationale de l'OMT sur le tourisme et les médias qui s'est tenue en Tunisie en décembre 2015 a rappelé l'importance de combler l'écart entre les **préoccupations du secteur du tourisme et celles des médias**, surtout en temps de crise. Cette série de conférences de l'OMT vise à faire une plus grande place au tourisme dans les priorités des médias, particulièrement des médias généralistes et économiques.

k) L'OMT appuie les efforts de la Commission de l'OMT pour l'Afrique visant à obtenir, pour le tourisme, un rang de priorité plus élevé dans le programme d'action de l'Union africaine. À ce sujet, le Directeur exécutif de l'OMT chargé de la coopération technique et des services est allé, avec le Président de la Commission de l'OMT pour l'Afrique et Ministre du tourisme et de l'hôtellerie du Zimbabwe, S.E. le Dr Walter Mzembi, rencontrer la Présidente de l'Union africaine, le Dr Nkosazana Dlamini Zuma, afin de débattre du rôle du tourisme dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ont participé à la rencontre la Ministre éthiopienne de la culture et du tourisme, S.E. Aisha Mohammed Mussa, ainsi que des représentants du Cameroun, du Ghana et du Zimbabwe.

C. Les principales activités de l'OMT en Afrique

5. Compte tenu des défis actuels et immédiats pour le développement du tourisme en Afrique, notamment en termes d'image et de perception, ainsi que de l'objectif à long terme de favoriser le développement du secteur dans la région comme levier essentiel du développement durable, le secrétariat est allé de l'avant dans l'exécution du programme de travail 2016 dans la région.
6. Un rapport détaillé sur les activités réalisées par l'Organisation depuis le dernier rapport ayant été soumis à la cinquante-septième réunion de la Commission en septembre 2015 est présenté dans le document CAF 58/4. Dans ce cadre, il convient de relever les activités suivantes :
 - A. La Conférence régionale de l'OMT sur le tourisme et les médias [11 et 12 novembre 2015, Tunis (Tunisie)] ;
 - B. La septième édition du Forum d'investissement touristique pour l'Afrique (INVESTOUR) [21 janvier 2016, Madrid (Espagne)] ; et
 - C. L'exécution en cours de 17 projets de coopération technique dans 13 pays africains.

D. Questions administratives et financières

7. À la clôture de l'exercice 2015, les comptes affichaient un équilibre des recettes au titre des contributions et des dépenses budgétaires permettant un remboursement partiel de l'avance prélevée sur le Fonds de roulement en 2014. Par ailleurs, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est en train d'étudier une méthode à l'échelle de tout le système pour faire face aux passifs considérables liés au régime d'assurance maladie après la cessation de service du personnel. C'est un problème de longue date que cet examen, nécessaire, a pour objet de traiter.
8. Les rapports détaillés faisant le point, début 2016, sur les questions financières et administratives intéressant l'Organisation seront présentés au Conseil exécutif à sa cent troisième session.
9. Pour ce qui est des politiques relatives aux ressources humaines et suite à l'examen effectué par la Commission de la fonction publique internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2015 un nouveau régime d'indemnisation pour le personnel, y compris le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Ce nouveau régime sera présenté au Conseil exécutif à sa cent troisième session en vue de son adoption par l'OMT.
10. Suivant le mandat confié par l'Assemblée générale, un groupe de travail chargé de la révision de la procédure d'amendement des Statuts s'est employé à mettre au point un mécanisme à cet effet, sachant que le mécanisme actuel met l'Organisation dans la situation peu souhaitable de devoir appliquer « à titre provisoire » tout changement aux Statuts. Le rapport sera présenté au Conseil exécutif à sa cent troisième session, pour que le secrétariat reçoive des orientations aux fins de l'élaboration d'un mécanisme à temps pour son examen par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session en 2017.
11. À sa vingt et unième session, l'Assemblée générale a ratifié le nouvel Accord de siège conclu avec l'Espagne en 2015. Par la suite, le Gouvernement espagnol l'a également ratifié. D'intenses consultations sont en cours avec les autorités espagnoles aux fins de son application.

12. Le Ministère espagnol des affaires étrangères a désigné l'OMT pour être l'organisation « doyenne » du Groupe des organisations internationales en Espagne, dont le Secrétaire général sera le porte-parole.